



## Appel à la solidarité internationale

Sous le slogan «An injury to one is a injury to all», la CNT lance un appel international à se mobiliser pour défendre les camarades de Xixón dans les jours qui précèdent le 1<sup>er</sup> mai. En 2017, une travailleuse de la pâtisserie La Suiza s'est adressée à notre syndicat pour obtenir des conseils et du soutien dans une situation d'abus et de harcèlement de la part de l'employeur, avec le non-paiement des heures supplémentaires, l'impossibilité de profiter des vacances et des charges de travail excessives pendant sa grossesse, ce qui a entraîné un risque de fausse couche qui a conduit à l'arrêt de travail correspondant. En plus de tous ces abus, la collègue a fait état d'un traitement insupportable de la part de l'employeur, y compris des commentaires et des opinions humiliantes sur son corps. Avec le soutien de la CNT Xixón, le syndicat a tenté d'organiser une réunion avec l'employeur pour aborder la situation et tenter de la résoudre par le dialogue, mais l'employeur a refusé.

Face à cette situation, la CNT a décidé de rendre le conflit public par le biais de rassemblements et de réseaux sociaux. À la suite de cette campagne d'information, l'employeur a accepté de rencontrer le syndicat, mais a refusé de parvenir à un accord.

La CNT Xixón a poursuivi ses actions en organisant des rassemblements devant la boulangerie et en menant une campagne d'information. En d'autres termes, nous avons utilisé les outils syndicaux à notre disposition pour défendre les droits de notre collègue. Il convient de noter que toutes ces actions se sont déroulées sans intervention de la police. Malgré la normalité des actions de protestation, différents camarades de la CNT Xixón ont commencé à être identifiés par la police et, finalement, plusieurs arrestations ont eu lieu et les plaintes correspondantes ont été déposées.

La procédure judiciaire qui s'en est suivie a commencé par une tentative d'inculpation d'une trentaine de personnes, des militants syndicaux, mais aussi d'autres personnes venues soutenir la travailleuse de La Suiza. Finalement, huit personnes ont été inculpées.

La travailleuse concernée par le conflit initial a également déposé une plainte pour harcèlement sexuel, qui a été rejetée au motif que la charge de la preuve n'était pas suffisante.

Finalement, le tribunal pénal numéro 1 de Gijón, dans un jugement rendu en juin 2021, a condamné les huit activistes inculpées à un total de 25,3 ans de prison : trois ans et demi de prison pour sept d'entre elles et huit mois pour une autre, pour les délits de coercition et d'obstruction à la justice. En outre, la sentence établit un dédommagement de 150 428 euros à la boulangerie La Suiza, en déclarant le syndicat CNT comme responsable civil subsidiaire.

Suite à l'appel interjeté par la CNT, la Cour suprême des Asturies a ratifié la peine de prison pour six des huit syndicalistes condamnées dans l'affaire "La Suiza".

Ayant pratiquement épuisé la voie judiciaire, nos camarades sont de plus en plus proches de la prison. Nous appelons donc les organisations syndicales, sociales, féministes, de quartier, politiques et la population en général à se mobiliser pour faire cesser ce non-sens.

**FACE A LEUR INJUSTICE, NOTRE SOLIDARITÉ !  
EN BLESSER UNE, C'EST NOUS BLESSER TOUTES ET TOUS !**

Secrétariat permanent du Comité confédéral  
17 avril 2023

(Pour la transmission, ETPICS 94)